

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE  
CONVOCATION**

**14 novembre 2024**

**DATE D’AFFICHAGE**

**14 novembre 2024**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice	13
Présents	10
Votants	11

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 26 NOVEMBRE, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Monsieur Michel **DABOUT**, Monsieur Éric **ESTRIER**, Madame Catherine **FILIPOV**, Madame Anne **JOSEPH**, Madame Catherine **LEFEBVRE**, Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**, Monsieur Didier **PAPELOUX**, Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

**EXCUSÉS** : Madame Sophie **DIERRE**, Madame Corinne **DROUEN**, Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Anne **JOSEPH**.

**CONFORTEMENT DE LA FALAISE  
Mission d’Assistance à Maitrise d’Ouvrage  
pour la construction d’un ouvrage de confortement de la falaise de Villerville  
Modification de marché n°2**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les opérations préalables à la réception du chantier de confortement de la falaise de Villerville se sont achevées pour le lot 1 en date du 27 septembre 2024, tandis que celles relatives aux lots 2 et 3 sont programmées le 3 décembre prochain.

Le marché relatif à la « mission d’Assistance à maitrise d’ouvrage pour la construction d’un ouvrage de confortement de la falaise de Villerville » était d’une durée initiale de 44 mois, y compris période de parfait achèvement. Au regard de la prolongation du délai des travaux et de la réception finale programmée d’ici fin décembre 2024, il devient nécessaire de prolonger le marché d’AMO.

Aussi, il est proposé l’établissement d’une modification de marché n°2 au marché « Mission d’Assistance à maitrise d’ouvrage pour la construction d’un ouvrage de confortement de la falaise de Villerville », pour prolonger la durée du marché jusqu’au 30 décembre 2025, compte-tenu du retard pris sur le calendrier de réalisation des travaux.

Cette modification de délai a un impact sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), qui est modifiée. Le coût de la mission du marché du groupement d’AMO représente un montant de complémentaire de 9 100,00€ HT, portant le marché global à 197 500,00€ HT.

La commune règlera la totalité des factures correspondantes.  
Les autres modalités de la convention n'ont pas changé.

#### APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la modification de marché n°2 au marché de « mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un ouvrage de confortement de la falaise de Villerville ».

**AUTORISE** monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

